



## Responsabilité/assurance auto

Par **maya25130**, le **25/03/2016** à **09:23**

Bonjour,

Je veux rendre un service à un ami qui veut garer sa voiture sur une place de parking de ma résidence pendant une semaine. J'ai une place privative numérotée et il y a d'autres places vacantes sans numéro. Le parking est sécurisé par une barrière électrique et chaque résident à un bip. Étant locataire, est-ce que mon ami peut se retourner contre moi en cas de vandalisme/vol de son véhicule ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **morobar**, le **25/03/2016** à **11:16**

Bonjour,

Si vous en êtes à vous poser ce genre de question, mieux vaut laisser tomber et ne pas rendre le service.

En outre en tant que locataire, vous ne pouvez sous-louer votre emplacement de parking sans l'accord de votre propriétaire.

Le syndic en observant un véhicule tiers au résidents pourrait le faire enlever par les forces de police.

Par **maya25130**, le **25/03/2016** à **13:14**

merci morobar pour ta réponse , pour une petite durée, je ne pense pas: C'est au syndic d'intervenir et la demande doit être faite par le propriétaire bailleur, en envoyant par lettre AR le numéro d'immatriculation et marque voiture a la Gendarmerie... après un délai de 15 jours sans réponse du propriétaire du véhicule, l'enlèvement par la fourrière pourra être fait

Par **morobar**, le **25/03/2016** à **14:50**

En général le syndic a fait approuver en AG l'autorisation de faire appel aux forces de l'ordre pour gérer ce genre de problème.

Vous avez évoqué des emplacements libres sur le parking. C'est donc le syndic qui va se charger de les débarrasser, et pas besoin de lettre recommandée pour cela.

Sur les emplacements dédiés, c'est au bailleur d'autoriser la présence d'un véhicule, et non à vous.

Par **maya25130**, le **25/03/2016** à **16:54**

C'est vrai ce que vous dites, il y a beaucoup de syndic qui font retirer des voitures qui reste une semaine sur un emplacement libre en copropriété sans en avertir le propriétaire et ceci sans frais pour le syndic....

Par **morobar**, le **25/03/2016** à **18:33**

L'expérience montre que ce genre de véhicule "suçon" a tendance à se transformer en épave à grande vitesse.